



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

19 septembre 2008

Le 19 septembre 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 septembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33
Nombre de pouvoir : 2
Nombre de Votes : 35

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Romain GRYSKA (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Néevache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Michel ALBERT (représentant M. Xavier CRET) – Mme Nicole MATHONNET.

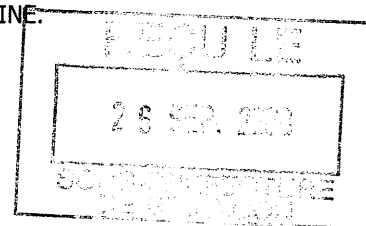
Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme Corinne MEYER à M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY

ETAIT EXCUSÉ : M. Pierre BOUVIER

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Conseil Communautaire du 19 septembre 2008 –



DELIBERATION N° 2008-039 DU 19 SEPT. 2008

Rapporteur : M. Alain FARDELLA

OBJET : CULTURE, SOLIDARITES & TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Résidence pour travailleurs saisonniers - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais modifiés par Arrêté Préfectoral n°2004-121-12 en date du 30 avril 2004 et en particulier ses compétences au titre de la politique du logement social d'intérêt communautaire et de la mise en œuvre d'opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées et des saisonniers,

Vu la délibération n° 9 du 17 juillet 2006 approuvant le programme de l'opération et autorisant le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu le marché n° 2006/CCB/ST/06 d'un montant de 79 773,20 € ttc notifié au cabinet d'architecture Charles MELLET le 14 mars 2007, sur la base d'un taux de TVA normal de 19,6 %,

Considérant la possibilité survenue en cours de marché, de bénéficier de l'application d'une TVA au taux réduit de 5,5%, en vertu des articles 257-7 bis et 278 sexies IV du code général des impôts (logements sociaux bénéficiant d'un agrément PLS),

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 août 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission CULTURE, SOLIDARITES & TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION en date du 3 septembre 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

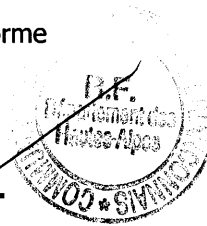
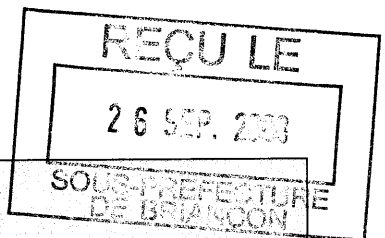
DELIBÈRE

- Autorise le Vice-président délégué à signer un avenant au marché n° 2006/CCB/ST/06 prenant en compte la réduction du taux de TVA et portant le montant du marché à 70 368,50 € ttc sans modification du montant hors taxes, conformément au document annexé à la présente.

Pour extrait conforme

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P. :

25 SEP. 2008

Date affichage :

26 SEP. 2008